



# LOI MACRON : LE GOUVERNEMENT RÉINVENTE L'ESCLAVAGE

Le ministre MACRON présentera le 26 janvier un projet de loi antisociale répondant aux revendications du MEDEF et qui vise à soumettre les salariés. Le Gouvernement dit socialiste veut faire très vite pour légiférer à coups de « procédure accélérée » et « d'ordonnances » ... bonjour la démocratie !

Ce projet s'inscrit dans les politiques d'austérité des gouvernements successifs visant à donner toujours plus à quelques-uns en exploitant le plus grand nombre. **1% de la population mondiale est en passe de détenir la moitié des richesses avec pour conséquences pour le plus grand nombre :**

- S**  
**T**  
**O**  
**P**
- Baisse de la rémunération du travail ;
  - Explosion du Chômage, précarité, accroissement de la pauvreté ;
  - Réduction des dépenses publiques et casse des services publics ;
  - Suppression des garanties collectives des salariés.

**L'état sert les entreprises  
et n'est plus au service du « social »**



Après l'ANI de janvier 2013 traduit dans la loi dite de « sécurisation professionnelle », après le CICE et le « Pacte de Responsabilité », au travers du projet de loi MACRON, le gouvernement veut franchir un nouveau pas en légalisant la soumission totale des salariés au patronat, en détruisant le droit du travail.

**Imposons d'autres choix,  
mobilisons-nous le 26 janvier à 12h00**  
Quimper : Préfecture  
Brest : Sous-préfecture  
Morlaix : Sous-préfecture

## Quelques exemples de reculs sociaux pour les populations

### Travail :

- **Le Travail du dimanche et en soirée :** C'est l'activité en continue qui amorce sa banalisation mettant fin progressivement aux compensations salariales car à terme ce travail ne serait plus exceptionnel. **Il s'agit ni plus ni moins de la fin du repos dominical.**

### Justice :

- des plans de **licenciements** collectifs dans les entreprises (PSE) **facilités par des règles de plus en plus arbitraires**, et des critères à la seule discrétion des employeurs !
- **la dépossession des élus prud'homaux** de leurs moyens de rendre la justice, renvoyant nombre de litiges vers des juges professionnels,
- la grande **difficulté pour le salarié de trouver un défenseur syndical pour le représenter en justice**,
- la possibilité de **court-circuiter le droit du travail** et la justice prud'homale par « convention » entre l'employeur et le salarié.
- **Suppression de la compétence des Inspecteurs du travail** en matière d'autorité administrative pour les contestations de répartition des sièges et des collèges électoraux lors des élections du personnel et la **dépénalisation du délit d'entrave** au fonctionnement des institutions représentatives du personnel !!!

⇒ **Comme ce n'est pas encore suffisant, le patronat veut aussi obtenir la fin des CE et des CHS-CT et la casse de la médecine du travail qui est un frein aux licenciements pour inaptitude !**

## ENSEMBLE, IMPOSONS DES CHOIX SOCIAUX LE RESPECT DE L'HUMAIN

La CGT en toute liberté, j'y adhère en nous contactant

Union Départementale des Syndicats C.G.T. du Finistère  
2, Place Edouard-Mazé 29283 BREST CEDEX  
☎ 02 98 44 37 55 📠 02 98 44 49 65 e.mail : [ud29@cgt.fr](mailto:ud29@cgt.fr)